

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 09/04/20
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 09/04/20
Affichage le : 24/04/20
Transmission préfecture le : 22/04/20
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20200417-lmc1113305-DE-1-1
Du : 22/04/20
Délibération exécutoire le : 24/04/20

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 17 avril 2020

POLITIQUE A03 MOBILITÉ DURABLE
PROJET DE PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT
(PPBE) ET MODALITÉS DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu la Directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 modifiée par la directive européenne 2015/1996 du 19 mai 2015,

Vu les articles L572-1 à L572-11 et R.572-1 à R.572-11 du Code de l'environnement définissant les autorités compétentes pour arrêter les cartes de bruit et les plans de prévention du bruit dans l'environnement,

Vu l'arrêté ministériel du 4 avril 2006 modifié le 1^{er} juin 2018 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement,

Vu l'arrêté préfectoral n° SE 2018-000318 du 28 décembre 2018 arrêtant les cartes de bruit des infrastructures routières « TMJA > 3 Millions de véhicules » dans le Département des Yvelines (3^{ème} échéance).

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) 2^{ème} et 3^{ème} échéance (2018-2023),

Confirme que les politiques et programmes engagés par le Département portent les actions de la collectivité en faveur de la prévention du bruit dans l'environnement,

Décide d'affecter une enveloppe spécifique de deux millions d'euros sur le programme de modernisation des équipements (PME), sous réserve du vote du budget supplémentaire, pour une action particulière en faveur de la rénovation d'écrans acoustiques le long de voies départementales,

Approuve les modalités d'information et de consultation du public suivantes :

- information relative à la consultation publiée sur les réseaux sociaux du Conseil départemental des Yvelines, dans le magazine départemental et/ou dans la presse locale,
- envoi d'une affiche à l'ensemble des mairies et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du département,
- mise à disposition du projet de PPBE à l'accueil de l'Hôtel du Département ainsi que sur son site internet,
- mise à disposition d'une adresse de messagerie électronique dédiée et d'un registre papier à l'accueil de l'Hôtel du Département afin de recueillir les remarques du public,

Autorise M. le Président du Conseil départemental des Yvelines à lancer la consultation du public pour une durée de 2 mois.

Dit que les dépenses seront imputées sur les chapitres et articles suivants du budget départemental :

- Chapitre 23 articles 23151 et 238,
- Chapitre 20 article 2031.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 17 avril 2020

PROJET DE PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE) ET MODALITÉS DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Nicolas Dainville

Votent POUR (41) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Sonia Brau, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Xavier Caris, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Monsieur Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Madame Clarisse Demont, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absent excusé (1) : Philippe Brillault.

Procurations (6) : Jean-Noël Amadei à Elisabeth Guyard, Philippe Benassaya à Sonia Brau, Hélène Brioux-Feuchet à Jean-François Raynal, Pierre Fond à Pierre Bédier, Didier Jouy à Josette Jean, Yann Scotte à Karl Olive.